

LA NOBLESSE EN LYONNAIS AU XIII^{ème} siècle

par M. Claude BISCAINO,

(Séminaire du 22 novembre 1972)

Il est assez délicat de présenter le bilan très provisoire d'une étude de la noblesse médiévale, même si le cadre en est limité au Lyonnais et au XIII^{ème} siècle. Les théories soutenues dans les querelles d'historiens sont parfois si tranchées, ma recherche encore si superficielle qu'il ne convient pas que j'exprime dès maintenant des opinions assurées. Cela pourrait donner à penser que j'en suis déjà au temps des conclusions alors que je n'ai atteint que celui des hypothèses et des impressions.

Aussi l'objet de cet exposé est-il modeste : dégager les problèmes que pose l'enquête et les directions de recherche qui peuvent m'apparaître clairement.

Le premier problème est celui des sources. En effet celles-ci n'abordent jamais directement les sujets que j'étudie. D'origine le plus souvent ecclésiastique, elles sont muettes sur les transactions passées entre laïcs et n'offrant aucun intérêt pour l'Eglise. Ce n'est que par recoupements des allusions contenues dans les textes qu'il est possible d'aborder l'étude de la féodalité ou celle des patrimoines. L'obstacle n'est pourtant pas insurmontable. Les églises et communautés religieuses étaient trop puissantes, trop riches pour qu'aucun laïc important ne soit obligé, à un moment de sa vie, de passer un accord avec elles. Il me paraît possible de dresser un état de la puissance personnelle des principaux seigneurs. Les témoignages sont même nombreux pour tout ce qui concerne l'exercice de la justice ou les

droits découlant de la possession d'un château. En effet le XIII^e siècle est rempli de conflits entre seigneurs à propos de ces droits. Les puissances ecclésiastiques étant souvent à l'origine de ces conflits, il nous reste des matériaux abondants et intéressants dans les divers cartulaires.

Le second problème est celui des limites du sujet. S'il est commode d'en fixer les bornes chronologiques (fin du XII^e siècle - annexion de Lyon au Royaume, 1312) il est par contre difficile de limiter l'étude aux nobles originaires de notre seule région. En effet ces personnages sont, bien sûr, Lyonnais ; mais ils sont aussi Foréziens, Dauphinois, ils viennent du Beaujolais ou de la Dombes. Il n'y avait pas de frontière étanche entre le Lyonnais, le Forez et le Beaujolais. D'ailleurs les Comtes de Forez et les sires de Beaujeu ont des ambitions dans la seigneurie de l'église de Lyon : ils y recherchent des hommages, ils y placent leurs fidèles. Je pourrais citer les familles d'Oingt, de St-Symphorien, de Vilard ou de Lavieu.

C'est donc là une enquête délicate mais attachante, et qui m'ouvre aussi des perspectives toujours nouvelles.

Mon premier domaine de recherche est celui de la féodalité. J'ai été frappé par le grand nombre d'alleux. Il me faudra, bien entendu, définir l'évolution de ces alleux. Leur nombre diminue-t-il, ou au contraire se maintiennent-ils ? Il est certain que la politique des Archevêques et du chapitre de Saint-Jean était de transformer ces alleux en fiefs. Il y parviennent par la persuasion ou par des prêts qui ne sont consentis que contre une reprise en fief de tel ou tel alleu. Que cette politique ait porté des fruits, c'est indéniable. Malgré tout, au XIV^e siècle, il reste encore en Lyonnais des terres sans seigneur.

Si la féodalisation des terres est incomplète, les relations féodo-vassaliques sont arrivées à maturité. Le seigneur n'a pratiquement plus aucun pouvoir

sur le fief qu'il a concédé. La seigneurie ne donne souvent lieu qu'à un service très faible, un cens très modique (un cerge par exemple). Il s'agit là de ces francs-fiefs si nombreux dans le royaume d'Arles.

Existe-t-il une hiérarchie féodale ? Il ne semble pas. Trois seigneurs dominant la région : l'archevêque de Lyon, le sire de Beaujeu, le Comte de Forez. Si quelques nobles s'attachent exclusivement au service de tel ou tel d'entre eux, la plupart profitent de leur rivalité. C'est tout à fait remarquable pour Guichard d'Oingt par exemple qui, au début du XIII^e siècle, obtient des prêts très importants de l'archevêque de Lyon, mais reçoit un fief du Comte de Forez, intéressé par la présence d'un fidèle à proximité de son rival beaujolais(1). Celui-ci par contre s'attache Hugues Damas, seigneur de Cousan, ce qui gêne le Forézien (2). Cette attitude de la noblesse locale jouant de la rivalité des puissants sera certainement l'un des objets essentiels de ma recherche.

En dehors de ces trois hauts personnages, nous ne trouvons pas de puissances moyennes. Des familles disposant d'une assise territoriale solide ne peuvent pas reproduire au XIII^e siècle l'ascension des sires de Beaujeu. Leur expansion semble bloquée et bloquée surtout par l'Archevêque de Lyon. Comment ?

Nous avons parlé plus haut des conflits juridiques opposant l'archevêque à tel ou tel noble. Il y a certes quelquefois échec total de la puissance ecclésiastique (3). Mais le plus souvent celle-ci l'emporte ou du moins partage ou reprend en fief des droits litigieux. L'Eglise agit aussi comme arbitre ce qui lui donne un moyen d'action très efficace. (4) Enfin la mainmise de l'Archevêque sur le plat

(1) Cartulaire Lyonnais : I, 143, 175, 195, 202.

Chartes du Forez : I, 47

(2) Chartes du Forez : I, 36

(3) Cart. Lyon. I, 221. Affaire opposant le chapitre de Saint Jean à Artaud de Roussillon.

(4) L'un de ces arbitrages est particulièrement intéressant et a suscité quelques questions. En 1211 Jocerand de Lavieu refuse de se rendre à la cour de l'Archevêque qui arbitre un conflit qui l'intéresse parce que, dit-il, l'Archevêque va juger selon le droit et non selon la coutume des chevaliers. Ces termes éveillent un écho chez l'Archevêque qui répond qu'il jugera selon le droit et la coutume (Chartes du Forez V. 601).

pays se manifeste par l'achat ou la construction de châteaux. Il est tout à fait caractéristique que le contrôle de la vallée d'Azergues échappe à la famille d'Oingt après la construction de fortifications nouvelles opérées par Renaud de Forez.

Est-ce à dire que ces nobles ne jouent plus aucun rôle dans le plat pays ? Il ne semble pas. J'aurai à déterminer dans quelle mesure leur réseau de relations personnelles subsiste. En tout cas, un siècle après l'énorme endettement de Guichard d'Oingt, sa famille conserve les éléments essentiels de ses possessions, y compris celles qu'il avait engagées.

DISCUSSION

M. FEDOU remercie M. BISCAINO pour son exposé riche et plein de promesses. Il ouvre la discussion en soulevant la fameuse question du rapport entre chevalerie et noblesse. M. Biscaino constate que de très nombreux petits milités apparaissent dans les textes. Sont-ils nobles ? il lui paraît très ambitieux, imprudent et en tout cas prématuré de prendre parti dans ce "combat d'historiens". Il cite toutefois l'exemple de ce chevalier, Guillaume Anseu, qui, en 1215, se voit refuser le droit de prêter hommage pour la viguerie de Salvagny, qu'il tient de sa femme, parce que cette viguerie ne pouvait être tenue par un chevalier, mais par un roturier (5). Il semble donc que, pour l'obéancier qui refuse ce droit, le chevalier est un noble. Cette conclusion est-elle valable pour tout le XIIIe siècle ? Il y aura lieu de le rechercher.

Le débat porte ensuite sur l'alleu en Lyonnais. Sa résistance est certes étonnante. Madame Lorcin la confirme et note que généralement, les sources ne nous font connaître les alleux qu'au moment où ils disparaissent comme dans le Bordelais et le Bazadais étudiés par R. Boutruche, qu'évoque Melle Brondy, cette relative importance tient pour une large part aux retards de la féodalisation de notre région. Mme Lorcin pose, d'autre part, la question du renouvellement des

familles seigneuriales et de la pénétration, encore bien timide, du patriciat lyonnais dans le plat pays.

Ces questions et les discussions qu'elles ont suscitées m'ont confirmé, si besoin était, l'intérêt de cette recherche, mais aussi les lacunes que j'aurai à combler. Etudier le réseau de liens personnels qui unissent ces nobles, chercher les causes de leur ascension ou de leur échec, définir leur noblesse ou leur appartenance à une catégorie inférieure, telle sera ma tâche dans les mois qui viennent.

C. B.